

communiqué de presse

Albi, le jeudi 23 juillet 2026

Sécurisation des événements et Sécurité du quotidien

Tout au long de la saison estivale, la Ville d'Albi met en œuvre un dispositif de sécurité renforcé sur l'ensemble des événements organisés sur le territoire communal, ainsi que le dispositif tranquillité vacances, pour que chacun puisse profiter de ces moments de partage.

La police municipale d'Albi est pleinement mobilisée, avec 42 agents susceptibles d'être déployés sur les différents sites d'animation.

Cette présence régulière permet d'assurer une surveillance permanente, de prévenir des incivilités et de veiller à la tranquillité de tous.

Afin de consolider durablement son dispositif de sécurité, **la Ville d'Albi poursuit le recrutement de policiers municipaux conformément aux engagements pris auprès des Albigeoises et Albigeois. Depuis le mois de juin, 3 policiers municipaux supplémentaires** sont venus enrichir les effectifs et d'autres recrutements sont à venir. Ils pourront prendre part **aux opérations de contrôle et de prévention** régulièrement menées.

Une attention particulière sera portée sur les déplacements en trottinettes électriques, en s'appuyant sur l'arrêté municipal signé en novembre 2025 qui reprend l'ensemble des règles encadrant leur utilisation, dans l'esprit de la charte de la rue en vigueur depuis le mois de janvier 2025.

Pour mémoire, cet arrêté dispose qu'avec un engin de déplacement motorisé, il est interdit :

- de circuler dans les aires piétonnes ;
- de transporter d'autres personnes ;
- de dépasser la limite de 25 km/h ;
- de circuler sur les trottoirs ;
- de porter des écouteurs ou d'utiliser son téléphone en main.

Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende.

La sécurité demeure une priorité pour l'équipe municipale.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et à la mise en place de ces mesures de prévention, chacun peut profiter sereinement des animations estivales.

communiqué de presse

La police municipale d'Albi est joignable 7j/7 et 24h/24 au 0563491017.

Le dispositif Tranquillité Vacances est accessible à tous les habitants, quel que soit leur quartier de résidence.

Pendant votre absence, les services de police municipaux effectuent des passages réguliers aux abords de votre domicile afin de renforcer la surveillance et de prévenir tout risque de cambriolage.

Ce service est gratuit et permet de partir en vacances en toute sérénité tout en bénéficiant d'une vigilance sur l'ensemble du territoire communal.

La Ville d'Albi remercie la police nationale pour son engagement et la qualité de sa coopération avec les services municipaux lors de ces événements.